



LA SOCIÉTÉ ARTISTIQUE

90^{ème} SALON D'ART de FONTENAY-LE-FLEURY du 4 au 12 octobre 2014

Fontenay le Fleury, le 25 mai 2014

Cher Ami Artiste,

La Société Artistique de Fontenay le Fleury a le plaisir de vous convier à participer au 90^{ème} Salon d'Art qu'elle organise du 4 au 12 octobre 2014 au Théâtre de Fontenay-le-Fleury, Salle Sacha Guitry (près de la Mairie).

Deux artistes connus de la plupart d'entre vous, Jacqueline DURIVault, peintre, et Guy GEYMANN, sculpteur, en seront les invités d'honneur. C'est à leurs côtés que nous vous convions à venir exposer pour célébrer une édition exceptionnelle à laquelle nous souhaitons donner un lustre particulier.

Vous trouverez ci-joint un document comportant le calendrier de la manifestation ainsi que tous les renseignements utiles pour l'organisation.

Est également joint un bulletin d'inscription que nous vous demandons de bien vouloir remplir et retourner le plus rapidement possible (date limite : 30 août 2014 (*)) à la Société Artistique, Mairie de Fontenay le Fleury, 78330, à l'attention de Diane CORSON.

Dans l'attente de vous accueillir, nous vous adressons notre amical et artistique souvenir.


La Présidente
Diane CORSON

(*) Joindre un chèque d'engagement correspondant à la grille des droits d'accrochage (le chèque ne sera remis en banque par l'association que le jour du retrait de vos œuvres)

Société Artistique Communale de Fontenay le Fleury
Association n°4839 – loi 1901 – JO du 09-06-1963 – SIRET 33091543000020
Siège social : Mairie de Fontenay le Fleury 78330

Site Internet : <http://www.start-flf.fr> - Adresse électronique : contact@start-flf.fr
Contact téléphonique : 06.35.95.43.46



LA SOCIÉTÉ ARTISTIQUE

BULLETIN D'INSCRIPTION
90^{ème} SALON D'ART
de FONTENAY-LE-FLEURY
du 4 au 12 octobre 2014

A accompagner du règlement par chèque libellé à l'ordre de la Société Artistique (remis en banque au retrait de vos œuvres), d'une brève biographie et des photos requises et à adresser **au plus tard le 30 août 2014** à :

SOCIETE ARTISTIQUE - A l'attention de Diane CORSON – Mairie de Fontenay le Fleury – 78330 FONTENAY LE FLEURY

NOM : **Prénom** :
Pseudonyme :
Adresse :
Ville : **Code postal** :
Téléphone :
Adresse e-mail obligatoire :
Site Internet (le cas échéant) :

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé » :

Je refuse que mes œuvres soient publiées sur le site Internet de l'association, étant entendu que mes droits d'auteurs seront préservés. Aucun droit de reproduction ne pourra être exigé.

Cotisation 2014/15 obligatoire pour tous les exposants

Titre des œuvres proposées	Technique	Format	Prix de vente	Droits d'accrochage		
				Fontenaysiens : 18 € <input type="checkbox"/>	non Fontenaysiens : 20 € <input type="checkbox"/>	
				1 œuvre	15 €	<input type="checkbox"/>
				2 œuvres	25 €	<input type="checkbox"/>
				3 œuvres	30 €	<input type="checkbox"/>
			Total			

CALENDRIER DES PERMANENCES ASSUREES PAR LES ARTISTES.

	SAM 04/10	DIM 05/10	LUN 06/10	MAR 07/10	MER 08/10	JEU 09/10	VEN 10/10	SAM 11/10	DIM 12/10
14h30-16h30									
16h30-18h30									

✂.....

Partie à conserver et à présenter pour la restitution des œuvres :

RECEPISSE DE DEPOT

A remplir et à conserver pour validation lors du dépôt des œuvres et indispensable pour le retrait

Titre	Technique

Nom et prénom :

Adresse :

.....

Réservé aux organisateurs



LA SOCIÉTÉ ARTISTIQUE

90^{ème} SALON D'ART
de FONTENAY-LE-FLEURY
du 4 au 12 octobre 2014

au Théâtre (près de l'Hôtel de Ville) - Salle Sacha Guitry, 2^{ème} étage
Entrée libre de 14h30 à 18h30.

Avec, comme invités d'honneur : Jacqueline DURIVAUT, peintre
Guy GEYMANN, sculpteur

CALENDRIER:

Date limite d'inscription :	30 août 2014
Dépôt des œuvres :	Samedi 27 septembre, de 14h30 à 18h30 Salle Sacha Guitry – 2 ^{ème} étage avec ascenseur
Vernissage et remise des prix :	Samedi 4 octobre 2014 à 17h00
Ouverture au public :	Samedi 4 octobre 2014, à 14h30
Fermeture du Salon :	Dimanche 12 octobre 2014 à 17h00
Retrait des œuvres :	Dimanche 12 octobre 2014 de 17h00 à 18h30

PRESENTATION DES ŒUVRES (Le reçu du bulletin d'inscription sera rendu tamponné au moment de la réception des œuvres. Il devra **impérativement** être présenté pour le retrait)

Sculptures

- Leur nombre est limité à 3 par exposant
- Socles et vitrines sont à la charge des exposants. Sculptures et socles devront porter sur une partie cachée le nom et l'adresse de l'exposant.

Afin d'éviter des transports inutiles, la sélection des sculptures se fera sur **photos de très bonne qualité** (l'œuvre devra être photographiée **sous différents angles** suffisamment explicites pour permettre au jury de prendre sa décision). Préciser la matière et les dimensions. L'une des photos sera retenue pour figurer sur le site de l'association. Le bulletin d'inscription, la biographie de l'artiste et les photos des sculptures devront être envoyés avant le 30 août 2014, de préférence par mail à corson.diane@free.fr (merci de faire des mails inférieurs à 5 Mo) ou par courrier postal. Le chèque ne sera quant à lui adressé qu'à réception de l'information des œuvres retenues. La décision du jury (début septembre) sera communiquée par courrier électronique ou postal, voire par téléphone. Les œuvres retenues seront déposées le 27 septembre 2014 de 14.30 heures à 18.30 heures, salle Sacha Guitry, au Théâtre de Fontenay le Fleury (parking place du 8 mai 1945 - Ascenseur).

Peintures

- 3 œuvres au maximum peuvent être proposées sur la demande d'inscription pour un total de **80 points au maximum**, aucune œuvre ne pouvant être inférieure à 20 points (pour information, formats des châssis sur le site Wikipedia)
- Les toiles recevront une simple baguette ou cache-clou autour des châssis à l'**exclusion de tout autre encadrement**.
- Toutes les toiles seront **munies de leur système d'accrochage** (piton scotché au dos) et devront porter au dos le **nom et l'adresse de l'exposant**.

Envoyer, de préférence par mail à corson.diane@free.fr, une photo par œuvre, **de bonne qualité et résolution**, qui pourra être retenue pour figurer sur le site de l'association.

Œuvres sur papier

- 3 œuvres au maximum, format Raisin (55 x 65) au maximum et demi-Raisin (50 x 32,5) au minimum. La présentation de formats supérieurs à Raisin n'autorisera pas de proposer 3 œuvres.
- Sous-verre soigneusement encadré, sous altuglas vivement recommandé, **pinces exclues**, toutes les œuvres étant munies de leur système d'accrochage et devant porter au dos le nom et l'adresse de l'exposant

ACCEPTATION DES ŒUVRES

Un jury de réception se réserve le droit de refuser tout ou partie des œuvres présentées selon leur qualité, leur caractère, leur encombrement, la nature de l'encadrement et les possibilités d'accrochage. Les droits d'accrochage seront restitués aux artistes dont les œuvres seraient refusées.

DROITS D'INSCRIPTION

Barème applicable aux tableaux et sculptures acceptés par le jury:

Pour exposer, l'artiste devra être à jour de sa cotisation 2014/15, soit 18 € pour les Fontenaysiens et 20 € pour les non-Fontenaysiens

1- Cotisation 2014/15	18 € /20 €
2- Droit d'accrochage Salon d'Art 2014	
1 œuvre.....	15 €
2 œuvres.....	25 €
3 œuvres.....	30 €

RETRAIT DES ŒUVRES

Les œuvres seront retirées au Théâtre aux dates prévues dans le calendrier sur présentation du récépissé de dépôt. Toute œuvre restant en souffrance après les dates prévues le sera aux risques et périls de son propriétaire. Un droit de dépôt de 10 € sera perçu par œuvre et par jour de retard.

RECOMPENSES

Les Prix du Salon sont attribués par un jury composé de personnalités extérieures à la Société Artistique, artistes professionnels, amateurs ou autres. Le jury peut décider de ne pas décerner de Prix dans une discipline. L'artiste déjà primé dans une même discipline à l'occasion du précédent Salon est mis hors-concours dans cette catégorie pendant le présent Salon. Les œuvres des invités d'honneur des précédents Salons sont également mises « Hors concours ».

VENTES D'ŒUVRES

La Société Artistique ne prélève aucun pourcentage sur le montant des ventes mais il convient de l'informer de toute opération conclue directement par les exposants. Si l'œuvre est encadrée, le prix de vente inclut l'encadrement, sauf indication contraire.

CATALOGUE

Un exemplaire du catalogue sera remis gratuitement à chacun des exposants ainsi que des invitations pour le Salon.

ASSURANCES

Les artistes qui le désirent assureront leurs oeuvres individuellement, la Société Artistique n'assurant pas les œuvres exposées. N'étant que simple détentrice des œuvres confiées et non dépositaire, au sens donné à ce terme par le Code Civil, la Société décline toute responsabilité en cas de vol ou de dommages de toutes sortes.

La signature de la « Demande d'Inscription » tient lieu d'approbation de ces dispositions et donc de l'engagement de non-recours contre la Société ou son président. Les œuvres seront naturellement traitées avec le plus grand soin par les organisateurs de l'exposition.

PERMANENCE

Une permanence est assurée par les membres de la Société Artistique et par des exposants bénévoles (tableau à remplir sur le bulletin d'inscription).

DROITS D'AUTEUR – INTERNET

La Société Artistique souhaite pouvoir faire vivre son site Internet en y présentant certaines œuvres de ses membres qui auront exposé ainsi qu'une petite biographie. Ceux qui **ne souhaitent pas** voir leurs œuvres publiées sont invités à le spécifier par écrit sur le bulletin d'inscription. **Tous les exposants adresseront néanmoins la photo de chacune de leur œuvre, de préférence numérique au format Jpg, à l'adresse suivante : corson.diane@free.fr ainsi qu'une petite biographie.** Les droits d'auteur seront bien sûr préservés. Aucun droit de reproduction ne pourra être exigé. Les artistes pourront également, le cas échéant, transmettre à l'association les coordonnées de leur propre site Internet afin qu'un lien puisse être établi via celui de l'association.

ENVOI DE LA DEMANDE D'INSCRIPTION ACCOMPAGNEE DU CHEQUE :

SOCIETE ARTISTIQUE – A l'attention de Diane Corson - Mairie de Fontenay le Fleury – 78330 FONTENAY LE FLEURY

POUR TOUT RENSEIGNEMENT, contacter Diane CORSON au 06.35.95.43.46 ou corson.diane@free.fr